

ORDURES MÉNAGÈRES



Les déchets qui ne se recyclent pas vont dans les bacs à ordures ménagères



Merci de mettre vos déchets en sacs dans les conteneurs. Ne pas déposer de sacs ou d'objets au sol afin de maintenir la propreté des lieux.



Les vêtements usés

Utiliser des sacs fermés.

À disposer dans les contenants de votre commune ou à la déchetterie.



Vous pouvez également déposer les vêtements aux associations solidaires.



COMPOSTEUR



Faire son compost Réduire ses déchets tout en nourrissant le sol.

Un quart de nos ordures ménagères est constitué de déchets organiques qui pourraient être compostés ! Ce type de déchets biodégradables peut être facilement traité à la maison par le compostage.



20 €
L 79 x l 53 x H 75 cm



Seau bio offert
contenance 8 Litres

Comment se procurer un composteur ?

Il suffit de venir chercher un bon de réservation auprès de la communauté de communes et de le renvoyer au SYPP (8 avenue du 45^e RT immeuble le Septan entrée A - 26200 Montélimar) accompagné d'un chèque de 20 € à l'ordre du trésor public.

Conditions de retrait : A la réception du bon de retrait vous pourrez venir récupérer votre composteur dans nos locaux

POUR Y VOIR PLUS CLAIR...



Le point vert, avec ses deux flèches imbriquées et sa couleur verte, est souvent perçu comme signifiant «recyclable» ou «sera recyclé».

En fait, il atteste seulement que le conditionneur a bien payé sa contribution* pour l'emballage qui le porte. C'est pourquoi on peut voir ce point vert sur des emballages qui ne sont - à l'heure actuelle - pas recyclables (films plastiques, pots de yaourts...).



Triman. Cette signalétique est apposée sur tous les produits recyclables, relevant d'une consigne de tri et qui sont soumis aux dispositifs de responsabilité élargie du producteur hors équipements électriques et électroniques, piles et accumulateurs et déchets diffus spécifiques



la boucle de Moebius est le symbole international du recyclage. Accompagnée d'un pourcentage, elle indique que le produit est fabriqué à partir de matériaux recyclés. Sans mention d'un pourcentage, elle signifie simplement que le produit est recyclable.



Le Logo DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Symbole indiquant que le déchet doit être collecté par une filière spécifique et ne doit pas être jeté dans une poubelle classique.



Tidy Man. Symbole rappelant une règle de bon sens, à savoir simplement que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.



Symboles du recyclage sur les emballages plastiques. Symbole précisant la matière qui compose notre emballage (ici PET = Polyéthylène Téréphtalate).

Les plus communs sont les plastiques (1 à 7) mais il en existe une trentaine.



Acier recyclable Symbole pour l'acier recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être recyclé.